

MODALITES OFFRES DE REMBOURSEMENT ARISTON GROUP 2026

Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Offres disponibles uniquement en France Métropolitaine et Corse hors Territoire de Monaco et hors DROM-COM

L'organisateur de cette Offre est la société ARISTON FRANCE, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 399 161 413, dont le siège social est sis 5 Rue Pleyel Immeuble Carre Pleyel 93200 Saint-Denis

CONDITIONS DES OFFRES

Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026, Ariston France vous propose des offres de remboursement sur certaines références.

- Offres valables uniquement sur les Chauffe-Eau Ariston cités ci-dessous, achetés dans les réseaux grande surface de bricolage ou en E-commerce.
- Offres valables en France(1) et Corse hors Territoire de Monaco et hors DROM-COM.
- La liste des produits éligibles de l'opération est présente lors de la saisie de votre dossier en ligne. Si vous ne trouvez pas votre produit c'est que celui-ci ne fait pas partie de l'offre en cours.
- Offres réservées aux personnes majeures physiques et détentrices d'un compte bancaire dans un pays de la zone SEPA, disposant de la pleine capacité juridique, majeures au sens de la loi française à la date de lancement de l'Offre (soit âgées de dix-huit (18) ans révolus), et justifiant d'une résidence habituelle en France métropolitaine, y compris en Corse. Limité à une participation par personne. Toute participation contenant des informations incorrectes ou incomplètes sera annulée.
- La participation aux offres est fixée et encadrée à une demande de remboursement par foyer sur toute la durée de l'opération (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail) réalisées entre le 1er janvier 2026 et le 31 janvier 2027 en fonction du produit Ariston acheté.
- Le remboursement s'effectuera exclusivement par virement bancaire. Il est expressément précisé que le relevé d'identité bancaire (RIB) transmis doit correspondre strictement à l'identité du titulaire de la demande de remboursement. À défaut de concordance, la demande sera réputée irrecevable et ne pourra donner lieu à aucun traitement.
- ATTENTION, le nom apparaissant sur votre facture doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le formulaire de participation en ligne).
- Il n'est pas possible de participer plusieurs fois ou à plusieurs offres avec la même facture.
- ARISTON France se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'offre en cas de nécessité**

Le programme d'offre de remboursement Ariston porte sur l'achat d'un chauffe-eau VELIS TECH DRY WIFI, VELIS DUNE TECH WIFI, VELIS DRY WIFI DR ou ABYLEOS FE dans la limite des stocks disponibles, quel que soit le prix d'achat du produit, et sous réserve du respect des présentes conditions exposées dans ces modalités de participation :

Références concernées	Code article concerné	Montant du remboursement
ABYLEOS FE XP 150	5411692102357	100€
ABYLEOS FE XP 200	5411692061630	100€
ABYLEOS FE XP 300	5411692102401	100€
VELIS DUNE DRY WIFI 45	5411692196585	100€
VELIS DUNE DRY WIFI 65	5411692196547	100€
VELIS DUNE DRY WIFI 80	5411692196530	100€
VELIS DUNE DRY WIFI 65	5411692101107	100€
VELIS DRY WIFI 65 FR DR	5411692037420	100€
VELIS DRY WIFI 80 FR DR	5411692037437	100€
VELIS TECH DRY WIFI 45L	5411692150167	100€
VELIS TECH DRY WIFI 65L	5411692150174	100€
VELIS TECH DRY WIFI 80L	5411692150198	100€

(1) La France métropolitaine (Corse comprise hors Territoire de Monaco)

(2) L'établissement bancaire doit être **implanté** dans un pays faisant partie de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area »), qui comprend notamment les États membres de l'Union européenne. Cette zone regroupe l'ensemble des pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Saint-Marin et Monaco.

CONDITIONS DE L'OFFRE

IMPORTANT : Une seule participation et un seul produit par foyer remboursé sur toute la durée de l'opération (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail). Le remboursement sera exclusivement réalisé par virement bancaire via un RIB fourni par vos soins. Un IBAN ne pourra être utilisé qu'une seule fois. ATTENTION, le nom apparaissant sur votre RIB doit être le même que celui apparaissant sur votre demande de remboursement (formulaire de participation en ligne) et/ou sur votre preuve d'achat (en cas de facture). Offre réservée aux consommateurs domiciliés en France(1), et Corse, hors Territoire de Monaco et hors DROM-COM de la zone euro.

« 100€ REMBOURSES POUR L'ACHAT CHAUFFE-EAU VELIS TECH DRY WIFI FE, VELIS DUNE DRY WIFI FE, VELIS DRY WIFI DR ou ABYLEOS FE »

Achetez 1 chauffe-eau VELIS TECH DRY WIFI, VELIS TECH DRY WIFI, VELIS DRY WIFI DR ou ABYLEOS FE entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Si le dossier est conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez par virement bancaire, un remboursement d'un montant de 100€ TTC suite à votre achat de chauffe-eau précitées, quel que soit le prix d'achat du produit, dans la limite des stocks disponibles, et d'un remboursement maximum. Vous recevrez les 100€ par virement bancaire sur votre compte renseigné sur le formulaire en ligne complétée, sous 3 mois, à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre limitée à 1 participation par foyer du 1er janvier 2026 au 31 janvier 2027 inclus (même nom, même prénom, même adresse postale ou même numéro de téléphone ou adresse mail).

COMMENT PARTICIPER A NOS OFFRES DE REMBOURSEMENT ARISTON ?

#1 - ACHETEZ VOS PRODUITS ARISTON ÉLIGIBLES À L'OFFRE

Achetez dans un réseau grande surface de bricolage ou en E-commerce entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026 inclus, votre chauffe-eau VELIS TECH DRY WIFI FE, VELIS DUNE FE WIFI, VELIS DRY WIFI DR ou ABYLEOS FE parmi les références éligibles à l'offre présente dans le tableau ci-dessus.

#2 - INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE ET DEMANDEZ VOTRE REMBOURSEMENT

- 1) Rendez-vous sur le site www.bonsplans.ariston.com, sélectionnez « Je réalise ma demande de remboursement » pour demander votre offre de remboursement Ariston entre le 1er janvier 2026 et le 31 janvier 2027 inclus. Identifiez-vous avec votre numéro de dossier si vous avez déjà réalisé votre demande de remboursement pour suivre le traitement de votre dossier.
- 2) Complétez le formulaire de remboursement en ligne et téléchargez votre preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) datée entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026 mentionnant le produit Ariston acheté, où est entouré le prix, la référence du produit acheté et la date d'achat (qui peut être différente de la date d'émission de la facture).

Lors de votre demande et pendant les 6 semaines qui suivent l'activation du service Flexibilité Énergétique, l'ensemble des conditions suivantes doivent être respectées :

- Le Chauffe-Eau doit être en état de fonctionnement au moins 70% du temps (soit par exemple 5 jours sur 7 ou 17 heures par jour, tous les jours)
- Le Chauffe-Eau doit être connecté au WIFI au moins 70% du temps (soit par exemple 5 jours sur 7 ou 17 heures par jour, tous les jours)
- Le Chauffe-Eau doit être enregistré dans l'application Ariston Net, téléchargeable sur l'Apple Store ou Google Play (lien ci-après vers une vidéo expliquant la démarche à suivre pour connecter votre produit au WIFI et au service de pilotage à distance : <https://www.youtube.com/watch?34q6D19DiA>)
- Le service Flexibilité Énergétique doit être activé depuis l'Application Ariston Net, dans le menu « Economies d'Energie » puis cliquer sur le bouton « Flexibilité Énergétique » avant de remplir les informations demandées ;
- Le logement où le Chauffe-Eau est installé doit être équipé d'un compteur Linky, dont les paramètres par défaut n'ont pas été modifiés
- Le contrat d'électricité souscrit pour le logement ne doit pas être un contrat Heures Pleines / Heures Creuses ou équivalent, c'est-à-dire que le Chauffe-Eau doit pouvoir chauffer 24 heures sur 24.

IMPORTANT : des notifications automatiques sont envoyées en cas de déconnexion au Wifi prolongée (Notification dans l'Application après 1 journée complète, Email envoyé après 10 jours complets de déconnexion au Wifi, Email envoyé après 30 jours complets de déconnexion au Wifi) mais ATTENTION ces alertes ne sont pas envoyées si le Chauffe-Eau est déconnecté de manière intermittente (ex. : 12 heures par jour), et dans ce cas, l'Offre ne sera pas accordée.

- 3) Téléchargez une photo lisible de votre produit sur laquelle figure le code-barres découpé à 13 chiffres.
- 4) Téléchargez la photo de votre numéro PDL OU PRM

Où trouver son numéro de PDL ou PRM ?

- Directement sur l'écran de votre compteur.
- (1) La France métropolitaine (Corse comprise hors Territoire de Monaco)
- (2) L'établissement bancaire doit être **implanté** dans un pays faisant partie de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area »), qui comprend notamment les États membres de l'Union européenne. Cette zone regroupe l'ensemble des pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Saint-Marin et Monaco.

- Vous pouvez également le retrouver en appuyant 5 à 6 fois sur la touche « + » de votre compteur afin de faire défiler les messages jusqu'à ce qu'apparaisse «NUMERO DE PRM»
- Sur votre facture d'électricité dans l'espace réservé à vos informations

Attention, il est de votre responsabilité de vous assurer que l'activation au service Flexibilité Energétique est validée (information disponible sur l'application Ariston Net) et que le numéro de PRM ou PDL est correct et parfaitement lisible. Dans le cas contraire, votre demande sera définitivement rejetée.

- 5) Saisissez et téléchargez votre RIB où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC(2).
- 6) Validez votre demande en ligne au plus tard pour le 31 janvier 2027 23h59. Vous recevrez alors par email une confirmation de demande de remboursement.

IMPORTANT : Il est de votre responsabilité de vous assurer que l'ensemble des pièces justificatives et informations demandées soient conformes aux modalités de participation.

#3 – VALIDATION DE VOTRE DOSSIER & REMBOURSEMENT

A réception de votre dossier complet par nos services, nous procéderons à la vérification complète de votre demande de remboursement. En cas de dossier conforme aux modalités de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sur votre compte renseigné dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de validation de votre dossier et dans un délai approximatif pouvant aller jusqu'à 3 mois après la demande d'activation du service Flexibilité Energétique.

Toute participation ou documents illisibles, incomplets, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ne pourra pas être acceptée. Toute participation envoyée après le 31 janvier 2027 23h59 sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée par nos services.

Ariston Group se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement des offres de remboursement et pourra annuler la demande s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Ledit fraudeur ne pourra plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part d'Ariston Group pendant une durée de 3 ans.

#4 – SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Pour suivre le traitement de votre dossier, rendez-vous sur www.bonsplans.ariston.com, sélectionnez « Suivre une demande de remboursement ». Munissez-vous de votre numéro de dossier que vous avez reçu par mail et consultez le suivi et traitement de votre dossier.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@bonsplansariston.com

RESPECT DES REGLES, CONTRÔLE & REGULATION

Participer aux offres de remboursement Ariston Group implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des présentes modalités.

Ariston Group se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'opération. Toute falsification entraîne immédiatement la nullité de la demande de remboursement.

Ariston Group se réserve le droit d'engager des poursuites contre tout participant ayant justifié de son identité ou de son domicile au moyen de documents falsifiés, rappelant que le faux est selon l'article 441-1 du code pénal « une altération de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridique ». Le faux constitue un délit. Une seule tentative d'obtenir ou de créer un faux est punissable. Un document falsifié est suffisant à lui seul pour prouver les faits.

Rappelant que la fausse signature constitue un faux. Ce fait est prévu et réprimé par l'article 441-1 du Code pénal. Il en est de même de l'ajout ou la suppression de mention sur un document.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art 441-1 Code pénal).

Ariston Group se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect des modalités, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des demandes, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux demandes conformes.

- (1) La France métropolitaine (Corse comprise hors Territoire de Monaco)
- (2) L'établissement bancaire doit être **implanté** dans un pays faisant partie de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area »), qui comprend notamment les États membres de l'Union européenne. Cette zone regroupe l'ensemble des pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Saint-Marin et Monaco.

En tout état de cause, Ariston Group se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le remboursement de toute personne ne se conformant pas aux dispositions des présentes modalités. Elle se réserve également le droit d'engager, de porter à connaissance des autorités, tous faits pouvant être qualifiés de fraude.

COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité d'Ariston Group et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre de la présente opération. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

PREAMBULE

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre de l'opération seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement de l'opération. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

EXECUTION DE L'OPERATION

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans les modalités de l'opération et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation à l'opération, Ariston France et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution de l'opération. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION A L'OPERATION ?

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Pour la participation à l'opération :
 - o Le lieu d'achat du ou de vos produits
 - o Le nom
 - o Le prénom
 - o L'e-mail
 - o Le téléphone mobile
 - o L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - o Le code-barres de vos produits
 - o La preuve d'achat
- Si vous êtes désigné gagnant :
 - o Le lieu d'achat du ou de vos produits
 - o Le nom
 - o Le prénom
 - o L'e-mail
 - o Le téléphone mobile
 - o L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - o Le code-barres de vos produits
 - o La preuve d'achat
- En cas de réclamation :
 - o Le lieu d'achat du ou de vos produits
 - o Le nom
 - o Le prénom
 - o L'e-mail
 - o Le téléphone mobile
 - o L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - o Le code-barres de vos produits
 - o La carte d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

(1) La France métropolitaine (Corse comprise hors Territoire de Monaco)

(2) L'établissement bancaire doit être **implanté** dans un pays faisant partie de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area »), qui comprend notamment les États membres de l'Union européenne. Cette zone regroupe l'ensemble des pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Saint-Marin et Monaco.

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle).

Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation à l'opération. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération sont réputées renoncer à leur remboursement.

10.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants à l'opération transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace de l'opération. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
 - o L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
 - o L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par Ariston Group

10.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MON CONSENTEMENT ?

En participant à l'opération, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience aux présentes modalités de l'opération et autorisent ainsi explicitement Ariston France à traiter les données personnelles qu'ils ont fournies conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime de l'opération.

Par ailleurs, les gagnants autorisent expressément Ariston France à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs Lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

ARISTON FRANCE
« OFFRE DE REMBOURSEMENT ARISTON 2026 »
5 rue Pleyel - Le carré Pleyel – 93521 Saint Denis Cedex France

Ou par e-mail à l'adresse suivante : communication@ariston.com

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

Le responsable du traitement est :

ARISTON FRANCE
5 rue Pleyel - Le carré Pleyel – 93521 Saint Denis Cedex France

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

- (1) La France métropolitaine (Corse comprise hors Territoire de Monaco)
- (2) L'établissement bancaire doit être **implanté** dans un pays faisant partie de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area »), qui comprend notamment les États membres de l'Union européenne. Cette zone regroupe l'ensemble des pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Saint-Marin et Monaco.

10.6 COMMENT SERONT TRAITEES LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES DANS LE CADRE DE L'OPERATION ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins de l'opération. Le participant est informé que le responsable du traitement, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre de l'opération au nom et pour le compte d'Ariston France.

Le participant est informé que Ariston France pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération
- LPV, 36 rue de la forêt d'Othe, 89510 Veron pour le traitement financier

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre de l'opération. Les sociétés intervenant en tout ou partie dans l'organisation de l'opération adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

10.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de l'opération seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée de l'opération. A la fin de l'opération l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule Ariston France se réserve le droit de conserver à compter de la fin de l'opération et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre de l'opération afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits d'Ariston France.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système d'Ariston France sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

10.8 CONCLUSION

Pour participer à l'opération, le participant devra valider et donner son consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

« Pour les besoins de l'opération, j'autorise la Société Organisatrice à collecter les informations personnelles, mon adresse complète, mes justificatifs d'achat et mes coordonnées bancaires. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre de la présente opération. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération et supprimées à l'issue de celle-ci ».*

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité d'Ariston France.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins commerciales dont la formulation est la suivante :

« Je consens à ce que les données recueillies puissent être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et puissent être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre de cette opération sont conservées pendant une durée maximale indiquée dans les mentions légales de la Société Organisatrice à compter de la validation de la participation ».

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération sont réputées renoncer à leur participation.

RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Ariston France ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'opération et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, Ariston Group ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

- (1) La France métropolitaine (Corse comprise hors Territoire de Monaco)
- (2) L'établissement bancaire doit être **implanté** dans un pays faisant partie de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area »), qui comprend notamment les États membres de l'Union européenne. Cette zone regroupe l'ensemble des pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Saint-Marin et Monaco.

Ariston France dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'opération.

Ariston France ne saurait davantage être tenue pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à participer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de mettre à mal l'opération est proscrite, la violation de cette règle requalifie automatiquement le participant en fraudeur. Ariston France pourra annuler tout ou partie des demandes s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas réaliser le remboursement aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Ariston France se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

Ariston France ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement de l'opération.

Ariston France pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site. Ariston Group ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

En outre, la responsabilité de Ariston France ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. Ariston France ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

La personne faisant la demande de remboursement fait son affaire du bon fonctionnement de son accès WIFI et ne pourra rechercher la responsabilité d'Ariston France pour toute difficulté à cet égard, dont la non-satisfaction des conditions au bénéfice de l'offre.

Les frais de connexion à Internet pour remplir le formulaire sont à la charge du participant.

**IL EST RAPPELE QUE TOUTE REPRODUCTION DE CES MODALITES EST TOTALEMENT INTERDITE SANS
L'AUTORISATION DE SON AUTEUR.**

(1) La France métropolitaine (Corse comprise hors Territoire de Monaco)

(2) L'établissement bancaire doit être **implanté** dans un pays faisant partie de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area »), qui comprend notamment les États membres de l'Union européenne. Cette zone regroupe l'ensemble des pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Saint-Marin et Monaco.